



## Rupture conventionnelle abusive ????

Par **asticotte**, le **29/08/2014** à **12:25**

bonjour suite a une grossesse difficile j'ai été souvent en arrêt maladie puis en congé maternité pendant cette durée ma responsable prend une jeune fille pour faire les papiers que je faisais et m'indique que le magasin tourne mal que nous perdons trop de CA que le patron cause de licencié et que bien sûre la dernière arrivée (moi depuis 3 ans ) coute la moins cher !!!! ensuite on me parle de la rupture conventionnelle je me renseigne sans conviction, ma responsable me dit qu'il faudrait mieux qu'on négocie avec le patron car mon retour ne va pas être fameux, qu'il va me déposer dans un rayon et puis adviendra ..... sachant qu'auparavant une de mes collègues en avait bavé puis l'avais mis au prud'hommes, je me suis dis que je ne voulais pas passer par la avec mon petit bout qui venait de naître ! du coup je reprend le travail une semaine et il vient me voir avec la rupture conventionnelle et tout le bla bla qui va avec que il ne peut pas faire un licenciement économique procédure trop longue, que un de mes collègue qui partira en retraite en janvier ne sera non plus remplacer que si je reste le magasin va aller encore plus mal et la fermeture est assuré etc .... je décide de signer !! et la en retournant au magasin je m'aperçoit qu'il a embaucher pour remplacer mon collègue qui part en retraite et la jeune fille est toujours la elle aussi !!! je pense mettre bien fait roulé d'où ma question désolé de ce roman mais il y a t il un recours? cela fait un mois que je ne fais plus parti de l'entreprise !!! merci pour votre réponse cordialement

Par **P.M.**, le **29/08/2014** à **17:41**

Bonjour,

Il semble que votre consentement n'ait pas été vicié par état de faiblesse ou violence donc puisque le délai de rétractation de 15 jours calendaires est passé, il me paraît difficile voire impossible d'exercer un recours...